

PRESENTS : M. PINEY Henri, M. CHANEL Michel, Mme DONZE Dominique, Mme ALLAINGUILLAUME Muriel, M. BARBIER Michel, M. ALLIOD Patrick, M. ASSENARRE Louis, M. CHAUMONT Eric, M. DEQUENNE Bernard, Mme JOUANNET Martine, Mme MALLOT Birgid, M. MASSON Raymond, M. SONNEMANN Florian, Mme VUILLEMET Reine, M. VUAILLET Roland.

EXCUSES : M. FOURNIER Ernest pouvoir à M. PINEY Henri, Mme PEREZ Dominique pouvoir à Mme DONZE Dominique, M. REYNES Xavier

M. MASSON Raymond a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 14 octobre 2010 est présenté.

Mme DONZE souhaite faire plusieurs remarques dans la retranscription des propos tenus lors de la présentation de la commission scolaire. En effet, elle fait remarquer que pour l'école numérique rurale, elle voulait souligner qu'il était regrettable que le débit internet disponible à l'école ne soit pas plus important. De même, elle souhaite compléter le point sur les panneaux d'informations « parasites », elle souhaite préciser que ces derniers doivent être évités. Enfin, le repas du Sou des écoles ne se déroule pas le 15 mais le 20 novembre.

Ces modifications prises en compte dans le compte-rendu, ce dernier **EST ADOPTE** à l'unanimité.

Les factures du mois d'octobre sont examinées.

M. DEQUENNE s'interroge sur la différence entre la facture d'entretien du copieur de l'école et celle du copieur de la Mairie. Il lui est précisé que la différence vient du contrat en lui-même.

M. le Maire informe le Conseil que dans le cadre de la délégation de compétences du conseil municipal à son profit, il a exercé le droit de préemption de la commune sur la parcelle E 988 appartenant à la succession de M. Lachaux Auguste.

I – AMELIORATION ESTHETIQUE DES RESEAUX – VALIDATION DES DEVIS D'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur CHANEL présente à l'Assemblée un devis pour la mise en place de points d'éclairage public sur la zone concernée par l'enfouissement de la ligne HTA entre Crozet et Sergy. Le coût de cette installation s'établit à 31 278,08 €H.T. pour 18 points lumineux.

M. CHANEL rappelle aux membres du Conseil que cette dépense sera prise en charge en totalité par le S.I.E.A. Dans la limite de 2 200 €par point lumineux.

Mme ALLAINGUILLAUME s'interroge sur la prise en charge des boîtiers pour la mise en place des illuminations, il lui est répondu que ceci reste à la charge de la commune.

Le Conseil, à l'Unanimité, donne son accord de principe sur le devis présenté.

II – CONVENTION FRANCE TELECOM – AMENAGEMENT DES EQUIPEMENTS DE COMMUNICATION ELECTRONIQUE

M. le Maire rappelle au Conseil que dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux sur le haut de la route de la Télécabine et sur le chemin de la Montagne, des travaux de recâblage du réseau France Telecom sont nécessaires. La présente convention fixe les relations de la commune avec France Telecom qui va procéder à l'enfouissement des réseaux de télécommunication. La commune participant à hauteur de 6 405 €H.T., l'infrastructure mise en place lui appartiendra.

M. CHANEL donne les explications nécessaires sur la clé de répartition de ce coût entre la commune et France Telecom.

Le Conseil, à l'Unanimité, accepte la convention présentée et autorise M. le Maire à la signer.

III – TARIFS SECOURS SUR PISTES

M. le Maire rappelle à l'Assemblée les modalités de mise en œuvre de ce service, le Syndicat Mixte des Monts Jura gère les secours sur pistes que la mairie lui délègue, les interventions sont payées par la Commune qui se fait rembourser par les accidentés.

Les tarifs appliqués par le Syndicat variant par rapport à la saison 2009/2010, M. le Maire propose au Conseil Municipal, de voter de nouveaux tarifs pour la saison 2010/2011 comme suit :

* Zone rapprochée	177€
(moins de 1 km du lieu de remise, transport cabine ambulance sans traîneau)	
* Zone éloignée	316€
(traîneau, transport depuis plus de 1 km du lieu de remise)	
* Front de neige	43€
(Soins effectués au poste de secours, ou sur piste, sans transport, avec pose de matériel)	
* Secours exceptionnel	632€
* Temps passé par pisteur secouriste (1/2 heure)	38€
* Heure de transport en machine de damage	206€
* Heure de transport en scooter des neiges	71€
* Coût d'exploitation des télécabines en dehors des horaires d'ouverture au public	328€

Le Conseil, à l'Unanimité, valide ces tarifs.

IV – AVENANT AU PROTOCOLE D'ACCORD CENTRES MUSICAUX RURAUX

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant au protocole qui fixe le tarif de l'heure/année à 1 587.50 € à compter du 1^{er} janvier 2011 (actuellement 1 540 €).

V – CONTRAT DE COLLECTE – COMMUNE/COMMUNAUTE DE COMMUNES

M. CHANEL présente aux conseillers le nouveau contrat de collecte des déchets assimilés « DIB-DAC » à intervenir entre la commune et la communauté de communes. Il explique que la commune paie une taxe selon le volume ramassé. Il détaille les principales caractéristiques retenues pour chaque bâtiment communal. Le Conseil, à l'unanimité accepte ce contrat et autorise M. le Maire à le signer.

M. le Maire précise que le personnel doit vérifier avant la mise en collecte que les bacs soient pleins car chaque collecte est réalisée pour un coût identique que le bac soit plein ou vide.

VI – CONVENTION DENEIGEMENT – VALIDATION DU PRINCIPE – DELEGATION AU MAIRE

M. le Maire informe l'Assemblée qu'une consultation a été lancée auprès de deux prestataires pour la réalisation de travaux de déneigement pendant l'hiver 2010/2011. Pour éviter de retarder la mise en place de ces conventions, la consultation s'achevant le 10 novembre et le prochain conseil ayant lieu le 2 décembre. M. le Maire propose au Conseil de valider ce principe et de conventionner avec les entreprises selon le modèle de convention présentée.

Le Conseil, à l'Unanimité, valide le principe et autorise M. le Maire à signer les conventions à intervenir.

VII – VENTE AMBULANTE

M. le Maire présente au Conseil municipal une demande de M. DELLENBACH pour l'installation ponctuelle d'un commerce de vente ambulante de fromages près du parking de la « Baguette Magique », les mardi de 9h à 12h et vendredi de 16h à 19h.

Le Conseil municipal donne son accord de principe et mandate M. le Maire pour prendre contact avec cette personne et définir les conditions de cette implantation périodique.

M. DELLENBACH a aussi fait une demande pour la vente ambulante de fromages sur le parking de la télécabine.

Après débat, le Conseil municipal **AUTORISE**, par 14 voix pour, deux contre (Mmes DONZE et PEREZ) et une abstention (M. SONNEMANN), la location d'un emplacement à l'entreprise « Les fromages de Christian » pour un montant de 200.00 € la saison. L'emplacement sera défini avec ce commerçant.

VIII – SUBVENTIONS TELETHON – ADAPEI – RESTOS DU COEUR

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame DONZE.

Mme DONZE rappelle au Conseil que la commune n'a pas participé à l'opération « brioches » en 2010, elle propose donc d'accorder une subvention exceptionnelle de 250 € à l'ADAPEI.

Mme DONZE informe le Conseil qu'aucune action n'est organisée dans le cadre du TELETHON en 2010, elle propose donc le versement d'une subvention de 200 € à l'A.F.M.

Mme DONZE rappelle aux conseillers que le subventionnement des « Restos du cœur » s'opère par le biais de bons d'achats au profit de l'association auprès de l'Intermarché de Saint-Genis-Pouilly ; elle propose de fixer le montant à 300 €

Le Conseil, à l'Unanimité décide d'accorder une subvention de 200 € à l'A.F.M. pour le TELETHON, une subvention de 250 € à l'ADAPEI et une subvention de 300 € sous forme de bons d'achat aux « Restos du cœur ».

IX – TERRAINS AGRICOLES – ALPAGE DU BEVY

M. le Maire informe l'Assemblée que la SAFER a averti la commune de la mise en vente de l'alpage du Bévy situé pour moitié sur la commune de Crozet et pour moitié sur celle d'Echenevex. Le prix demandé est de 360 000 € pour 205 hectares de terrains. M. le Maire souhaite savoir si le Conseil est intéressé par cette acquisition. Il informe les conseillers que renseignements pris, la Réserve Naturelle n'est pas intéressée. Toutefois, les services de la communauté de communes l'ont informé qu'en cas d'acquisition, la commune pouvait bénéficier de subventions allant jusqu'à 40% du coût d'achat.

Messieurs MASSON et ASSENARRE s'interrogent sur l'utilité de ces terrains pour la commune.

M. le Maire leur répond que cela permettrait à la commune de maîtriser partiellement les monts.

Pour M. ASSENARRE cette maîtrise existe de fait de par la présence de la réserve naturelle.

Un débat s'engage sur les avantages et les inconvénients d'un tel achat. M. BARBIER s'interroge sur la capacité financière de la commune à assumer cette charge.

M. VUAILLET s'interroge sur l'état du chalet dont la réfection va s'avérer difficile du fait de la commission des sites.

Mme ALLAINGUILLAUME souhaite savoir si le département ou la région ne pourraient pas être intéressés.

Après discussions, le Conseil, par 6 voix pour (Messieurs PINEY, CHANEL, FOURNIER, SONNEMANN, Mesdames ALLAINGUILLAUME et VUILLEMET), 2 abstentions (Monsieur ASSENARRE et Madame MALLOT) et 9 (Messieurs BARBIER, ALLIOD, CHAUMONT, DEQUENNE, MASSON, VUAILLET, Mesdames DONZE, PEREZ, JOUANNET) contre, décide de ne pas donner suite à cette possibilité.

X – PLU – POINT SUR LE PLANNING

M. le Maire et M. BARBIER présentent au Conseil un point sur l'avancement de ce dossier. Après avoir rencontré le cabinet en charge de ce projet, la rédaction des documents peut être pratiquement définitive fin novembre. M. le Maire présente la suite du processus décisionnel qui pourrait permettre une application effective du nouveau plan local d'urbanisme selon le planning suivant : Envoi du projet de PLU aux personnes publiques associées durant le 1^{er} trimestre 2011 après validation par le Conseil de Février, enquête publique durant les mois de Mai et Juin, validation du dossier final par le Conseil Municipal en Juillet 2011 pour une mise en application en octobre 2011.

M. BARBIER rappelle toutefois que ce planning dépend en grande partie de la capacité à réagir du cabinet en charge du dossier.

Le conseil est invité le 17 novembre pour prendre connaissance de l'avancé de ce dossier et apporter les réflexions nécessaires à la continuité de ce travail.

XI - RAPPORT DES COMMISSIONS

Commission Finances – M. CHANEL:

- Budgets primitifs 2011: les commissions sont invitées à définir leurs besoins pour 2011 avant fin novembre 2010.

Commission Communication Culture Scolaire – Mme DONZE :

- Accueil des nouveaux arrivants: le 5 novembre à 19H à la salle des fêtes.
- Nouveau Crozet Contact en cours d'élaboration.

Commission Urbanisme – M. BARBIER :

Permis de construire d'octobre:

- PC Coopérative Jura Mont Blanc. Construction d'un silo de collecte et de stockage et d'un magasin. Accordé avec prescriptions le 28/10/2010.
- PC Centre culturel des musulmans du Pays de Gex. Création d'un centre pour les activités de l'association, Marais de Crozet. Accordé avec prescriptions le 11/10/2010.
- PC SCI Léman Construction, Lotissement « Les Jardins d'Hiver ». Construction de 3 logements répartis en 2 bâtiments.. Accordé avec prescriptions le 15/10/2010.

Déclaration préalable d'octobre:

- DP M. PATUREL Guy, 138 Rue du Jura. Aménagement dans les combles d'un appartement, création d'ouvertures en façades et de velux en toiture. Pas d'opposition avec prescriptions le 14/10/2010.
- DP M. BERNASCONI Roger, 75 Chemin des Reinnets. Construction d'une clôture et d'un portail. DP tacite au 10/10/2010.
- DP M. MORTON, 163 Rue de Montoisey. Installation de panneaux photovoltaïques. Pas d'opposition avec prescriptions le 14/10/2010.
- DP M. JEANMONOD Christophe, 17 Impasse de la ferme d'Avouzon. Réalisation d'un abri de jardin. Opposition le 14/10/2010.
- DP M. CASTELLA Yves, 836 Route d'Avouzon. Installation d'un générateur photovoltaïque intégré en toiture. Pas d'opposition avec prescriptions le 18/10/2010.
- DP M. LEPAUX André, 105 Chemin des Bogeats. Panneaux photovoltaïques intégrés en toiture. Pas d'opposition avec prescriptions le 19/10/2010.
- DP Mme RHODES Meriel, 68 Chemin du Peillon. Installation d'une fenêtre de toit et remplacement d'une fenêtre par une porte-fenêtre en toiture. DP tacite le 28/10/2010.

Commission Environnement – Mme ALLAINGUILLAUME :

- Communauté de Communes du Pays de Gex : le budget 2011 du service environnement a été présenté. Les fonds prévus pour l'entretien des bas monts ont été supprimés ce qui remet en cause les chantiers Concordia et la mise en place de chevaux Polski par la réserve naturelle. Ces travaux sont remplacés par la réalisation d'un bilan énergie et d'une étude sur le cadre de vie et les déplacements des sangliers.
 - Haie paysagère sur la route d'Harée: le plan des plantations est à définir. La mise en place d'une seule rangée d'arbres en bordure de certaines parcelles près desquelles la place nécessaire n'est pas suffisante est à l'étude. M. BARBIER s'inquiète d'un danger éventuel pour la circulation. Mme ALLAINGUILLAUME lui répond que la plantation sera faite de façon à éviter ce genre de problème.
 - Chevaux abandonnés: l'affaire est passée en jugement le 29 octobre 2010.
- M. ALLIOD souhaite savoir si le concours de fleurissement est maintenu pour 2010, il lui est répondu que non.

XII – FONTAINE SUCREE - TERRAIN

Monsieur le Maire fait part de la proposition de M. et Mme TISGRA, représentants de la société « Entreprise Nettoyage Gessien » intéressée par la parcelle 4 d'une contenance de 1 900 m². Le Conseil accepte cette offre à l'Unanimité. Des demandes de terrains étant toujours reçues, M. le Maire propose de continuer de recevoir les candidats potentiels afin de répondre à d'éventuels désistements, toutes les parcelles disponibles faisant l'objet d'une option.

XIII – INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL

M. le Maire explique à l'Assemblée qu'à chaque changement de receveur, il est nécessaire de délibérer pour maintenir cette indemnité, le Conseil confirme cette indemnité à M. MIENS à compter du 1er septembre 2010, à l'Unanimité, en remplacement de M. DUGNAC parti en retraite à compter du 31 août.

XIV – AGENDA 21 INTERCOMMUNAL – NOMINATION D'UN REPRESENTANT

M. le Maire explique à l'Assemblée que la Communauté de communes du Pays de Gex (C.C.P.G.) a décidé de s'engager dans une démarche Agenda 21. Il précise que M. CHANEL a été désigné par la C.C.P.G. pour conduire cette politique. Ceci nécessite la création d'un comité de pilotage pour lequel la commune doit désigner un représentant. Le Conseil, à l'Unanimité, désigne Mme ALLAINGUILLAUME.

XV – AMENAGEMENT RUE DE LA MONTAGNE – CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE

M. le Maire rappelle à l'Assemblée sa décision de procéder à l'aménagement de la rue de la Montagne et du carrefour avec le Chemin de la Côte. Il informe les conseillers qu'un marché de maîtrise d'œuvre a été précédemment attribué à la SCP Dupont pour l'aménagement du carrefour et de la place de Villeneuve. M. le Maire propose de passer un marché avec la SCP DUPONT pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la Rue de la Montagne, dans le cadre de l'article 35-6 du code des marchés publics, les prestations à réaliser étant similaires à celles du précédent marché. Le montant des travaux est évalué à 140 000 €H.T., le taux de rémunération serait fixé à 5,81%. Le Conseil, à l'Unanimité, accepte de signer le marché de maîtrise d'œuvre avec la SCP DUPONT.

XVI - DIVERS

1. Informations diverses :

- Classement/Déclassement des voies communales: enquête public du 25/11 au 9/12.
 - Aménagement terrains du rucher: des esquisses sont préparées par quatre promoteurs. Ces derniers présenteront leur travail au Conseil les 8 et 9 décembre.
 - Prochains Conseils Municipaux: les 2 décembre 2010, 13 janvier 2011, 03 février 2011 et 10 février 2011.
 - Cérémonie des vœux le 10 janvier à 19h à la salle des fêtes.
 - Cimetière: les travaux de relèvement des tombes ont été effectués. Des problèmes se sont faits jour dans la gestion de l'espace cinéraire (columbarium, caverne...). Un devis pour la mise aux normes de cet espace est présenté, des discussions vont être engagées sur les travaux à réaliser, les financements possibles et l'évolution du règlement du cimetière qui doivent être mis en place. En parallèle, la commission travaux doit travailler sur les possibilités d'agrandissement du cimetière sur la base de la pré-étude en cours.
 - Magasins disponibles au Marais Nord: un commerçant a trouvé un accord avec la SEMCODA pour l'implantation d'un magasin de produits italiens.
 - Agence de l'eau: le Conseil est informé des nouveaux montants des redevances pour pollution et pour modernisation des réseaux de collecte.
 - Sainte Barbe: le 3 décembre à 19h30 à la salle des fêtes.
 - Soirée moules frites de la société musicale de Chevry-Crozet: le samedi 13 novembre à 20h à la salle des fêtes de Chevry.
 - Cérémonie du 11 novembre: à 11h30 devant le monument aux morts.
- Mme VUILLEMET fait part d'un problème de manque de places de stationnement au parking de l'école. M. le Maire lui répond qu'une analyse sera menée.
- Mme MALLOT fait remarquer qu'un bus des TPG stationne souvent sur le trottoir situé en face des logements SEMCODA « MONTOISEAU »
- Un point est fait sur l'avancement de la procédure UTN du Jiva Hill.

Séance levée à 22h55